



COMMISSION FAIR-PLAY & ETHIQUE

24 SEPTEMBRE 2026

Présents : Isabelle ESCROIGNARD, Laurent COKGUL (Président)

Assiste : José DIAZ (Représentant comité)

Excusé : Rudy FOURMANN

Absent : Patrick BARBERON

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

La Commission informe les clubs de la mise en ligne, sur le site du District, du règlement du **Challenge Fair-Play** pour la saison **2026/2027**.

 Lien : [District-foot95.fff.fr / Documents / Règlements / Challenge du Fair-Play & CDPME](http://District-foot95.fff.fr/Documents/Règlements/Challenge%20du%20Fair-Play%20&%20CDPME)

Les principales nouveautés à compter de cette saison :

- **Simplification & Automatisation :**

Attribution automatique d'un point bonus pour chaque match effectué sans sanction, sans aucune démarche administrative requise de la part des clubs (Article 4.2.1).

- **Responsabilisation & Rigueur :**

Augmentation du barème des malus applicables aux suspensions de longue durée (exprimées en mois) (Article 4.1).

Refonte des modalités de calcul du Challenge Club, incluant une nouvelle sectorisation des catégories ainsi qu'un bonus sécurité/formation formalisé (Article 9).



RENCONTRES A SURVEILLER

La commission a examiné **les rencontres du 4^e trimestre 2026** opposant des clubs ayant connu des incidents, toutes catégories confondues, au cours des trois dernières saisons.

Pour certaines de ces affiches, **la commission a décidé d'alerter les clubs concernés par un courriel** adressé au président et au RPS. L'objectif est de leur permettre d'évaluer la sensibilité du match et de prendre contact avec le club adverse afin d'assurer les conditions d'organisation nécessaires à son bon déroulement.

Pour rappel, **la Commission de Prévention, Médiation, Éducation (CDPME)** reste à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Prochaine réunion : 22 octobre 2026 à x18h30